

PV DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du mercredi 17 juin 2026 à 19h30

L'an deux mil vingt-six, le 17 juin à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Lurcy, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nathalie BISIGNANO, Maire, dans la salle du Conseil Municipal.

Date de la convocation : mardi 9 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9 votants : 9

Présents : BISIGNANO Nathalie, BISIGNANO Domenico, BULAND Raphaël, DENIS Bernadette, DI NUCCI Nicolas, ECKERT Pierre, HASCOET FRAGNY Michèle, PHILIPPE Olivier, VALLON Emilie.

Absents : MEUNIER Thibaut, RAHMOUNI Houria

Secrétaire de séance : DI NUCCI Nicolas,

La séance du Conseil commence à 19h30.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2026

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

2. Modification du règlement du cimetière

À la suite d'un constat d'une problématique concernant les espacements entre les concessions, Madame le maire expose la nécessité d'optimiser l'utilisation de l'espace disponible au sein du cimetière communal et d'adapter les règles d'implantation des concessions afin de garantir une gestion rationnelle du domaine funéraire tout en préservant les conditions d'accès et d'entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de remplacer l'article 14 - Intervalles entre les concessions du règlement du cimetière communal par les dispositions suivantes : « *Les concessions sont implantées conformément au plan d'aménagement du cimetière. Un espace minimal de 50 cm est maintenu entre les concessions latéralement et de 50 cm à la tête et aux pieds afin de permettre l'accès, l'entretien et la sécurité des usagers. Le monument funéraire ne devra pas dépasser la largeur de la concession soit 100 cm* »

Les autres dispositions du règlement demeurent inchangées.

3. Participation à la protection sociale complémentaire des agents communaux

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 21 mai 2026 ;

Considérant la volonté de la commune d'assurer une mise en œuvre uniforme de la participation à la protection sociale complémentaire pour l'ensemble de l'exercice 2026 conformément au décret du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, et les crédits nécessaires étant inscrits au budget communal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de participer financièrement à compter du 1^{er} janvier 2026, dans le cadre de la procédure dite labellisation, à la protection sociale complémentaire des agents, au titre du risque santé et du risque prévoyance de manière individuelle et facultative par les agents titulaires de la commune. Les participations dues au titre de la période comprise entre le 1^{er} janvier 2026 et la date de caractère exécutoire de la présente délibération feront l'objet d'une régularisation, sous réserve que les agents remplissent les conditions d'éligibilité prévues par la présente délibération et de verser une participation mensuelle de 20 € pour la garantie Santé et 10 € pour la garantie de Prévoyance, à tout agent titulaire pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à un organisme de santé et/ou de prévoyance labellisé. Il est précisé que la participation sera versée directement à l'agent.

4. Convention de groupement relative aux dispositifs de lutte contre les déchets abandonnés

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'éco-organisme Citéo propose un soutien financier aux collectivités pour lutter contre les déchets abandonnés, à travers des actions de sensibilisation, d'amélioration de la collecte, de nettoyage et de prévention. Afin de bénéficier de ce dispositif, les collectivités concernées se regroupent autour du SMIDOM Veyle Saône dans le cadre d'une convention définissant les rôles de coordination, de suivi et de mise en œuvre du Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA). Ce regroupement de 33 communes permettrait de percevoir environ 40 500 € par an, soit 0,90 € par habitant. L'aide de Citéo serait répartie à parts égales entre le SMIDOM et les communes membres.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention, adhère au groupement, désigne un référent en la personne de M. Pierre Eckert et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

5. Avenant au Projet Éducatif de Territoire Intercommunal

Le Projet Éducatif Territorial intercommunal (PEDTi) est un document de coordination élaboré au sein de la communauté de communes Val de Saône Centre afin d'organiser et de renforcer la continuité éducative pour les enfants des écoles.

Le PEDT vise à faire travailler ensemble les différents acteurs de l'éducation : les communes et l'intercommunalité, les établissements scolaires, l'Éducation nationale, les associations notamment celles qui gèrent les temps périscolaire et extrascolaires, les structures culturelles, sportives et sociales et les familles.

Lorsqu'il est intercommunal (PEDTi), le projet est porté à l'échelle de plusieurs communes. Cela permet de mutualiser les moyens, harmoniser les actions éducatives et proposer une offre plus cohérente sur l'ensemble du territoire.

Madame le Maire indique qu'il est à ce jour nécessaire d'approuver la signature de l'avenant n°3 à la convention initiale du Projet Educatif Territorial intercommunal pour étendre son périmètre et le prolonger afin d'intégrer plusieurs communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature de l'avenant n°3 à la convention initiale du Projet Educatif Territorial intercommunal afin d'intégrer de nouvelles communes à compter du 1er septembre 2026 au 31 décembre 2030 et d'en modifier le périmètre géographique et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6. Recrutement d'un agent contractuel remplaçant

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public pendant l'absence de l'agent titulaire chargé de l'entretien des espaces verts, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour assurer le remplacement temporaire de l'agent technique titulaire pour assurer à minima ses missions pendant son absence pour congés annuels, à raison de 10 heures hebdomadaire et précise que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire relevant des adjoints techniques territoriaux et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal. Un avis de recrutement sera passé via Panneau Pocket à destination des jeunes habitants de la commune.

7. Questions et informations diverses / tour de table

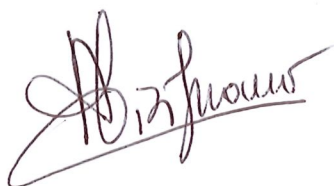
- Invitation cérémonie du 14 juillet qui aura lieu à Guéreins à 10h
- Courrier envoyé aux propriétaires des parcelles situées en zone N du PLU pour une proposition d'achat et l'intégration de ces terrains dans le projet communal de valorisation des espaces naturels avec le parc. Un rendez-vous est programmé le mercredi 24 juin.
- Courriers adressés à trois propriétaires pour le défaut d'entretien des plantations.
- Il a été constaté un dépôt de déchets verts (résidus de taille de haies) sur la voie publique. Un échange verbal entre l'administré et Madame le Maire a eu lieu pour régulariser la situation.
- Urbanisme : 2 Déclarations d'Intention d'Aliéner, 1 certificat d'urbanisme, 2 déclarations préalables de travaux, 1 permis de construire (problématique) et 1 permis de construire modificatif.
- Courrier de remerciement de Lurcy en fête pour l'attribution de la subvention
- Formation aux gestes qui sauvent proposée par l'organisme d'assurance. Date à définir sur septembre/octobre.
- Dégâts fossé chemin de Novet. L'intervention de remise en état est programmée le mercredi 24 juin.
- Compte rendu Scot. Une nouvelle présidente a été élue, Madame le Maire d'Ambérieux-en-Dombes. M. LABALME, maire d'Illiat a été élu vice-président.
- Revue de projets CRTE
- Conférence des maires avec le préfet + contact « Villages d'Avenir » avec une première rencontre avec Mme Myriam Gabriel, « Villages d'Avenir » et M. Pons du CAUE.
- Marché du terroir le 29 mai dernier
- Nettoyage de l'église en amont des concerts organisés les 13 et 14 juin.
- Premier rendez-vous avec la maîtrise d'œuvre pour le projet du parc
- Rencontre avec les sénateurs Mme Florence Blatrix-Comtat (jeudi 4 juin), M. Patrick Chaize (date à programmer), Mme Sylvie Goy Chavent (vendredi 26 juin)
- État généraux de l'Ain le mercredi 17 juin réunissant les élus locaux (maires, présidents d'intercommunalités, conseillers départementaux et régionaux), ainsi que des partenaires institutionnels, afin d'échanger sur les problématiques des communes et de l'aménagement du territoire
- Élections au sein du SMIDOM le 21 juin : M. Paul FERRÉ, a été réélu en tant que président et M. Pierre ECKERT en tant que 4^{ème} vice-président.
- Nouvelles élections au Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône
- Commission Vie sportive – Vie associative – Vie culturelle de la CCVSC. Nombreux projets en étude et les élus sont invités à soumettre toutes les idées nécessaire au développement de cette commission

- Commission Mutualisation - Services aux communes et services de proximité – Communication de la CCVSC : proposition de mettre à disposition un hébergement des Gites de la Calonne à Guéreins en cas de situation d'urgence d'un administré (incendie), projet de fourrière intercommunale, réflexion sur l'usage du dispositif « En voiture Simone » pour la commune de Montmerle. Cette navette municipale gratuite a été mise en place à Saint-Didier-sur-Chalaronne pour faciliter les déplacements des habitants de la commune. À titre d'information, les mairies de Mogneneins et de Saint-Didier-sur-Chalaronne disposent d'un lecteur de puce électronique pour l'identification des animaux.
- Campagne de recensement de la population prévue en 2027.

Clôture de la séance à 20h40

Prochaine réunion : mercredi 15 juillet à 19h30

Le Maire,
Nathalie BISIGNANO



Le secrétaire de séance,
Nicolas DI NUCCI

